

## CONTEXTE

Le Brevet Professionnel Coiffure s'inscrit dans la continuité du CAP Métiers de la coiffure.

L'exercice du métier prend en compte :

- La connaissance de l'entreprise,
- La santé et la sécurité au travail,
- La réglementation et les normes en vigueur,
- La qualité et le développement durable.

## OBJECTIF PROFESSIONNEL ET OPERATIONNEL

Le titulaire du Brevet Professionnel Coiffure est un professionnel hautement qualifié.

Il doit atteindre les objectifs fixés par le référentiel du diplôme, en développant des compétences sur la base de celles acquises durant le CAP Métiers de la coiffure :

- Obtenir le BP Coiffure
- Il maîtrise les techniques d'hygiène et de soins capillaires, de coupe, de coloration, d'éclaircissement, de mise en forme temporaire ou durable et de coiffage, pour homme, femme et enfant.
- Il conseille la clientèle et exerce une activité de valorisation des services et de suivi beauté.
- Il participe au développement de l'entreprise.
- La maîtrise des outils informatiques et des logiciels professionnels est également requise.

*Il conçoit et met en œuvre des techniques, produits et services par :*

- Le conseil et la vente de produits, matériels et services,
- La conception, réalisation et création de :
  - Coiffure personnalisée,
  - Coiffures événementielles,
  - Coupes masculines spécifiques ainsi que la réalisation d'un entretien du système pilo-facial.

*Dans ses activités d'accueil et de suivi de la clientèle, il réalise :*

- La collecte,
- La sélection et le traitement des informations
- Le suivi de la qualité, de l'accueil et de la prise en charge de la clientèle.

*Il assure également :*

- L'animation
- La gestion :
  - Administrative,
  - Commerciale et financière de l'entreprise,

Toutes ces missions lui confèrent une position de manager.

RNCP 38231– BP COIFFURE –

<https://www.francecompetences.fr/recherche/mcp/38231/>

## PUBLIC VISE

Consulter les liens suivants :

En Contrat d'apprentissage : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918>

En contrat de professionnalisation <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15478>

## MODALITES / DELAIS D'ACCES

*En amont de la contractualisation le candidat doit :*

- Contacter le CFA sur site
- Participer à l'une des réunions d'informations sur invitation transmise par mail.
- Un dossier d'inscription lui sera remis à la fin de la réunion.

## PREREQUIS / CONDITIONS D'ACCES

- ❑ L'obtention du CAP Métiers de la Coiffure
- ❑ Être reconnu apte à l'exercice du métier lors de la visite médicale d'embauche.
- ❑ L'inscription définitive est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avec une entreprise dont le secteur d'activité correspond au métier visé.

## PERIODE ENTREE EN FORMATION

Début du cycle de formation : **Mois de septembre.**

Notre campagne de recrutement débute le **1<sup>er</sup> avril** et **s'achève le 31 décembre** de chaque année.

## MAITRE D'APPRENTISSAGE OU TUTEUR

Un maître d'apprentissage ou un tuteur doit être désigné par l'entreprise pour accompagner l'alternant tout au long de son parcours et assurer la liaison avec le CFA.

*À défaut de dispositions conventionnelles, le maître d'apprentissage ou tuteur doit :*

- ❑ Détenir un diplôme ou un titre relevant du même domaine et d'un niveau au moins équivalent à celui préparé par l'apprenti.
- ❑ Justifier d'au moins une année d'activité professionnelle en rapport avec la qualification visée, **Où**
- ❑ Avoir exercé pendant au moins 2 ans une activité en rapport avec la qualification préparée par l'apprenant.

<i>Nombre d'apprentis encadrés en contrat d'apprentissage</i>	Jusqu'à <b>2 apprentis + 1 redoublant.</b>
<i>Nombre de salariés encadrés en contrat de professionnalisation</i>	<b>3 personnes</b> si le tuteur est salarié.
	L'employeur peut assurer lui-même le tutorat s'il remplit les conditions de qualification et d'expérience. Dans ce cas, il peut suivre <b>2 personnes.</b>

### A noter :

L'employeur doit veiller à ce qu'il bénéficie de formations lui permettant d'exercer sa mission et de suivre la formation de l'alternant (évolution du contenu et des diplômes).

## DUREE, CALENDRIER ET LIEU DE REALISATION

### Durée totale de la formation

800 heures soit 2 ans

### Lieu de déroulement de la formation

Au CFA CMARG situé au 41 Zone Artisanale GALMOT- 97300 Cayenne.

### Le rythme de l'alternance

1 semaine au CFA, puis 2 semaines en entreprise : Selon un calendrier annuel mis en place par le CFA CMARG.

### Calendrier

L'établissement met à la disposition des alternants, des employeurs et des parents (si alternant mineur) un site, le portail [Net-Y Paréo](#), qui leur permet de consulter de nombreuses informations importantes concernant le déroulement de la formation.

*Le CFA fournira aux intéressés une fois l'inscription validée :*

- ❑ Le lien de connexion au portail
- ❑ Des identifiants qui leurs sont personnels.

# MODALITES PEDAGOGIQUE, SUIVI ET SANCTION DE LA FORMATION

## Modalités pédagogiques et suivi

- ❑ Formation en présentiel en centre selon, le calendrier de l'alternance et l'emploi du temps de la filière.
- ❑ Évaluation formative tout au long de la formation permettant un suivi régulier des progrès, des acquis et des activités au CFA et en entreprise.
- ❑ Des évaluations théoriques afin de maintenir un travail constant et vérifier l'acquisition des compétences et connaissances.
- ❑ Des visites en entreprises, à raison de 2 par an et par filière sont organisées par les formateurs, leurs permettant d'ajuster les apprentissages.
- ❑ Des conseils de classes sont organisés par le CFA à raison de 2 par filière et par an.
- ❑ Des examens blancs sont organisés pour préparer au mieux l'examen final.
- ❑ Évaluation certificative conforme aux modalités du RECTORAT.
- ❑ Les alternants de 2<sup>ème</sup> année bénéficient d'une semaine de révision avant les examens finaux.
- ❑ Le CFA prend en charge l'inscription des alternants aux épreuves d'examens, conformément au calendrier du RECTORAT.

## Méthodes pédagogiques

- ❑ Situations de formations en salles (apports théoriques)
- ❑ Situations de formation en atelier (apports pratiques)
- ❑ Retours d'expérience
- ❑ Travaux collaboratifs

## Moyens humains

- ❑ Formateurs d'enseignements professionnels
- ❑ Formateurs d'enseignements généraux
- ❑ Un responsable pédagogique
- ❑ Un CPE

## Moyens et / ou outils pédagogiques

- ❑ Ateliers avec matériels et appareils professionnels
- ❑ Salles de formation équipées
- ❑ Un centre de ressources et d'aide à la formation
- ❑ Outillage individuel et / ou collectif

## Sanction de la formation

- ❑ Diplôme CAP Métiers de la coiffure
- ❑ Relevé de notes
- ❑ Procès-verbal de délibération : Liste des admis pour affichage du RECTORAT.

## CONTENU DE LA FORMATION

Le programme du **BP coiffure** est défini dans le référentiel du diplôme, accessible par le suivant :

<https://referentiels-professionnels.eduscol.education.fr/index0553.html>

## Autres liens de références

RNCP du diplôme :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/mcp/38231/>

Fiches métiers des formations proposées :

[Offre de formation du CFA – CMA GUYANE \(cma-guyane.fr\)](https://www.francecompetences.fr/offre-formation/cfa-cma-guyane/)

## Compétences attestées

### *Création, couleur, coupe, coiffage*

- ❑ Gérer les produits et les matériels
- ❑ Planifier les activités
- ❑ Concevoir une coiffure personnalisée
- ❑ Mettre en œuvre des techniques de coloration et d'éclaircissement
- ❑ Créer et réaliser des coupes
- ❑ Concevoir et réaliser des mises en forme temporaires et des coiffages

### *Modification durable de la forme d'une coiffure*

- Mettre en œuvre des techniques :
  - De soins capillaires
  - De modification durable de la forme d'une coiffure
- Apprécier la mise en œuvre et le résultat d'une technique de coiffage

### *Coiffure événementielle (Option A)*

- Concevoir des coiffures événementielles
- Réaliser des coiffures événementielles

### *Expression et connaissance du monde*

- Produire et analyser des discours de nature variée
- Produire et analyser des supports utilisant des langages différents
- Mobiliser la culture acquise en cours de formation pour produire et analyser des discours et des supports
- Construire une réflexion personnelle fondée sur des documents proposés, sur des travaux conduits en cours, sur des lectures et une expérience personnelle et professionnelle

### *Langue vivante (Facultatif)*

Compétences de niveau B1+ du CECRL

- S'exprimer oralement en continu
- Interagir en langue étrangère
- Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère

## TARIFS

**En Contrat d'apprentissage et en contrat de professionnalisation** : Le coût de la formation est calculé par l'OPCO en fonction d'un niveau de prise en charge déterminé par la branche professionnelle ou France Compétences.

- Ce niveau varie en fonction de la formation visée et de l'OPCO qui la finance.

## REMUNERATION DE L'ALTERNANT

Selon l'âge et l'année d'exécution du **contrat d'apprentissage** : entre 27 et 100 % du Smic ou du SMC (salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé) pour les plus de 21 ans.

**En contrat de professionnalisation** : Entre 55 et 100 % du Smic selon l'âge et le niveau de qualification avant le contrat ; 85 % du salaire minimum conventionnel de branche s'il est plus favorable et si la personne a 26 ans et plus.

### *Coupe homme et entretien du système pilo-facial (Option B)*

- Réaliser des coupes masculines spécifiques
- Concevoir et réaliser une taille du système pilo-facial

### *Management et gestion d'un salon de coiffure*

- Collecter, sélectionner et traiter les informations
- Animer et encadrer les personnels
- Participer à la gestion de l'entreprise
- Evaluer le travail du personnel

### *Vente-conseil*

- Transmettre des informations et rendre compte
- Suivre la qualité de l'accueil et de la prise en charge de la clientèle
- Développer la vente des produits et des services
- Conseiller et vendre des produits, des matériels et des services
- Evaluer la satisfaction de la clientèle

### *Arts appliqués à la profession*

- Analyse d'une coiffure à partir d'un cahier des charges donné et d'une documentation référencée
- Création d'une coiffure à partir d'un cahier des charges donné et d'une documentation référencée



#### A noter :

Le gouvernement a mis à disposition un simulateur du salaire d'un salarié en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation accessible par le lien suivant :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R63645>

## ECHEC A L'EXAMEN FINAL

### Le redoublement ou prolongation / prorogation du contrat

#### En contrat d'apprentissage

Selon **L'Art.L.6222-11 du Code du trav.** : Si échec aux examens de sa dernière année, le contrat peut être prolongé, sur une durée maximale d'1 an.

#### Selon deux modalités différentes soit par :

- ❑ La prorogation du contrat initial, avec l'accord de l'employeur, dans la même entreprise.
- ❑ La conclusion d'un autre contrat avec un nouvel employeur.

#### En contrat de professionnalisation

Lorsqu'il est conclu en **CDD**, il a pour durée celle de l'action de professionnalisation envisagée :

- ❑ Il peut être renouvelé 1 fois si le bénéficiaire n'a pas pu obtenir la qualification envisagée.

#### A noter :

**Article R6222-48 Code du trav.** : si l'état de handicap l'exige la durée du contrat est prolongé d'un an au plus, sans que cela fasse obstacle à la conclusion d'un nouveau contrat avec un autre employeur, s'il y a eu échec à l'obtention du diplôme ou du titre professionnel, en application du **2° de l'article L. 6222-11**.

### Conservation des notes

Tous les candidats, peuvent demander à bénéficier : de la conservation des notes, **égales ou supérieures à 10/20** ; des notes obtenues à l'examen et aux différentes épreuves **pendant 5 ans**, à compter de leur date d'obtention.

- ❑ Ils peuvent aussi choisir de renoncer à un bénéfice.

#### A noter :

Un diplôme est toujours délivré en exemplaire unique.

Mais vous pouvez obtenir une attestation de réussite et / ou votre relevé de notes, qui vous sera délivrée après vérification du procès-verbal de délibération, via le lien suivant :

<https://www.ac-guyane.fr/demande-d-attestation-de-reussite-etou-de-releve-de-notes-123047>

## A L'ISSU DE L'OBTENTION DU DIPLOME

### Débouchés

Avec votre BP Coiffure, les portes de la vie active s'ouvrent grand, avec de multiples perspectives ! En plus d'avoir la possibilité de gérer votre propre salon de coiffure, un large panel de métiers lié au monde de la coiffure vous est accessible :

- ❑ Coiffeur,
- ❑ Artisan-coiffeur,
- ❑ Coiffeur visagiste
- ❑ Coiffeur en maison de retraite
- ❑ Vendeur spécialisé en coiffure
- ❑ Coiffeur à domicile
- ❑ Coiffeur de cinéma
- ❑ Coiffeur coloriste
- ❑ Perruquier

### Poursuite de formation

Ce diplôme, vous offre la possibilité d'ouvrir votre propre salon de coiffure.

Mais de nombreux étudiants optent pour une spécialisation afin d'élargir leurs perspectives de carrière et acquérir de nouvelles compétences :

#### *Exemple(s) de formation(s) :*

- ❑ BTS Métiers de la Coiffure
- ❑ CQP Responsable de salon de coiffure
- ❑ BAC PRO Perruquier Posticheur
- ❑ MC Coloriste Permanentiste
- ❑ BM Coiffeur
- ❑ MC Coupe Couleur
- ❑ MC Styliste Visagiste

## PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP

Vous disposez au sein du CFA d'un **Référent Handicap**, placé sous l'autorité du Directeur.

- Il veille à la prise en compte de l'accueil des apprenants en situation de handicap par l'ensemble des acteurs de l'établissement
- Il accompagne les alternants tout au long de leur formation.

*Il est votre interlocuteur privilégié :*

- Dans vos démarches et s'assure que vous puissiez accéder à la formation dans les meilleures conditions possibles, sur le principe de l'équité.
- De vos familles ainsi que des équipes pédagogiques pour la prise en compte de votre situation de handicap au CFA et en entreprise.